



Commission européenne

# ACHÈVEMENT DE L'UNION BANCAIRE

## Réforme du cadre pour la gestion des crises et l'assurance des dépôts (CMDI)

avril 2023

### OBJECTIFS DE LA RÉFORME



Préserver la stabilité financière et protéger l'argent des contribuables



Une meilleure protection des déposants



Protéger l'économie réelle de l'incidence des défaillances bancaires

### QUE FAISONS-NOUS À CET ÉGARD?

RENDRE LE SYSTÈME DE GESTION DES DÉFAILLANCES BANCAIRES ET DE PROTECTION DES DÉPOSANTS PLUS EFFICACE, EN PARTICULIER POUR LES BANQUES DE TAILLE MOYENNE ET DE PETITE TAILLE



**Banques de taille moyenne et de petite taille**

Modèle d'entreprise avec une part élevée de dépôts figurant dans le bilan

#### AVANT LA RÉFORME

EN CAS DE DÉFAILLANCE D'UNE BANQUE :  
LES PERTES DOIVENT ÊTRE ABSORBÉES PAR...



LES ACTIONNAIRES ET LES CRÉANCIERS



LES DÉPOSANTS



LE FONDS NATIONAL DE RÉOLUTION / LE FONDS DE RÉOLUTION UNIQUE (DANS L'UNION BANCAIRE)

#### APRÈS LA RÉFORME

EN CAS DE DÉFAILLANCE D'UNE BANQUE :  
LES PERTES DOIVENT ÊTRE ABSORBÉES PAR...



LES ACTIONNAIRES ET LES CRÉANCIERS QUI RESTENT LA PREMIÈRE LIGNE DE DÉFENSE



LE SYSTÈME DE GARANTIE DES DÉPÔTS (AU LIEU DES DÉPOSANTS)



LE FONDS NATIONAL DE RÉOLUTION / LE FONDS DE RÉOLUTION UNIQUE (DANS L'UNION BANCAIRE)

## EN EXPLOITANT LE POTENTIEL DES FILETS DE SÉCURITÉ FINANCÉS PAR LE SECTEUR

Les filets de sécurité financés par le secteur privé (par exemple, les systèmes de garantie des dépôts et les fonds de résolution) devraient être utilisés à bon escient pour renforcer notre panoplie d'outils de gestion des crises, en complément de la capacité interne d'absorption des pertes des banques.



Les niveaux des filets de sécurité financés par le secteur bancaire dans l'union bancaire d'ici à 2024

Fonds de résolution unique	Systèmes de garantie des dépôts
80 milliards* d'EUR	55 milliards* d'EUR

\* Montants attendus pour la fin de la phase de constitution



Les filets de sécurité sont à peine utilisés en cas de résolution



En nous appuyant sur les filets de sécurité, nous limitons l'utilisation de l'argent des contribuables

# L'APPLICATION DE MESURES DE RÉOLUTION PEUT AMÉLIORER LE RAPPORT COÛT-EFFICACITÉ, EN SOUTENANT L'ÉCONOMIE RÉELLE ET SA COMPÉTITIVITÉ



## ENTITÉ PUBLIQUE LOCALE (par exemple, les municipalités)

Par exemple, 300 000 EUR sur un compte bancaire, offrant des services à la communauté locale



## PETITE ENTREPRISE active sur les marchés locaux

Par exemple, 220 000 EUR sur un compte bancaire, constituant le capital d'exploitation (paiement des salaires/factures, chaîne d'approvisionnement)



## ÉPARGNANTS

Par exemple, 130 000 EUR sur un compte bancaire, le fruit des économies de toute une vie



## DÉFAILLANCE de la banque de taille moyenne / de petite taille

### AVANT LA RÉFORME

**Faible incitation** à choisir la résolution pour les banques de petite taille / de taille moyenne

**100 000 EUR** : protégés\*  
**Les autres dépôts** : faible chance de les récupérer



**PRESSION SUR LES FONDS PUBLICS**

### APRÈS LA RÉFORME

**Plus grande incitation** à choisir la résolution pour les banques de petite taille/de taille moyenne, par exemple en facilitant le transfert de dépôts vers une autre banque

**100 000 EUR** : protégés  
**Les autres dépôts** : accès ininterrompu, par exemple grâce à un transfert vers une autre banque












**UNE MEILLEURE PROTECTION DES FONDS PUBLICS**

\*Option nationale pour protéger les dépôts des entités publiques

## LE NIVEAU DE GARANTIE DE 100 000 EUR PAR DÉPOSANT ET PAR BANQUE EST MAINTENU POUR TOUS LES DÉPOSANTS ÉLIGIBLES DE L'UE

### LA RÉFORME AMÉLIORERA LA PROTECTION DES DÉPOSANTS DANS L'ENSEMBLE DU CADRE POUR LA GESTION DES CRISES

Soldes temporairement élevés des comptes bancaires	Dépôts des entités publiques	Protection des dépôts des fonds de clients
<p>Harmonisation de la protection des montants supérieurs à 100 000 EUR en raison d'événements de la vie tels que :</p>	<p>Harmonisation de la protection des dépôts des entités publiques afin de réduire les pertes de fonds publics telles que :</p>	<p>Les fonds de clients détenus par des établissements financiers non bancaires seront désormais protégés :</p>
<p> <b>des transactions immobilières</b></p>	<p> <b>les écoles, les universités</b></p>	<p> <b>les établissements de monnaie électronique</b></p>
<p> <b>des indemnités d'assurance</b></p>	<p> <b>les hôpitaux</b></p>	<p> <b>les établissements de paiement</b></p>
<p> <b>un héritage</b></p>	<p> <b>les municipalités</b></p>	<p> <b>les entreprises d'investissement</b></p>